

LPM : 1,61% du PIB pour la Défense française en 2024

Category: 2020-2030,Actualités
24 mars 2025



Commentaire AASSDN :

- C'est la part du PIB consacrée par la France à sa Défense en 2024
- Lire l'article (1) paru dans le numéro de mars 2024 de la revue de l'AASSDN "**Services spéciaux**". (2)

C'est une analyse rigoureuse des chiffres concernant l'exécution de la loi de finances 2024 (LPM 2024-2030).

Comme on le sait, la loi de programmation militaire portant sur la période comprise entre 2024 et 2030 a été adoptée au mois de juin 2023 à une très large majorité, que ce soit par l'Assemblée Nationale ou par le Sénat.

Quelles qu'en soient les limites, elle mérite d'être saluée. D'une part parce qu'elle traduit la volonté d'adapter nos Armées à un contexte plus « instable », pour ne pas dire plus menaçant, et de les mettre en mesure de participer à des opérations de haute intensité. D'autre part parce que les moyens mobilisés à cette fin augmentent plus que sensiblement, passant de 295 mds d'euros (soit 42,14 mds d'euros en moyenne annuelle) sur la période 2019-2025 à 400 mds d'euros (soit 57,14 mds d'euros en moyenne annuelle) sur la période 2024-2030.

Malgré l'emprise croissante de la contrainte budgétaire, la construction budgétaire de l'année 2024 et le

projet de budget pour l'année 2025 respectent strictement les engagements pris et les montants prévus dans le cadre de la LPM, soit 47,2 mds d'euros pour l'annuité 2024 et 50,5 mds d'euros pour l'annuité 2025. Tel n'a pas toujours été le cas, tant s'en faut, depuis que les

lois de programmation militaire (dont le périmètre a beaucoup varié au fil du temps) existent.

[...]

Jacques HELIOT

Membre de l'AASSDN

Mars 2024

*Pour lire l'article, de Jacques HELIOT, membre de l'AASSDN, dans son intégralité, téléchargez le PDF de l'article (1) [en cliquant ICI](#) . Ce dernier a été publié dans la revue de l'AASSDN "**Services spéciaux**"(2), numéro 270 paru en mars 2024, que vous pouvez découvrir [en cliquant ICI](#)*